



**REVENDEICATIONS DE L'UECA  
ET RECOMMANDATIONS AUX PARTIS  
ET AUX ELU-E-S POUR LE SOUTIEN DE  
LA CULTURE AUTOGEREE**

Dossier de l'Union des Espaces Culturels Autogérés  
Genève 2009

## **TABLES DES MATIERES :**

<b>Introduction</b> .....	2
<b>1. Création de nouvelles structures</b> .....	2
1.1 Création de petits espaces de représentation et de diffusion de 50 à 150 m2 pouvant accueillir 50 à 200 personnes .....	2
1.2 Création de salles de concerts/soirées de 150 à 300 m2 pouvant accueillir 200 à 500 personnes.....	3
1.3 Création de lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes (sleep-in).....	4
1.4 Création de lieux de résidences pour les artistes.....	4
1.5 Création d'ateliers d'artistes .....	4
1.6 Création de locaux de répétitions .....	5
<b>2. Renforcement des structures existantes</b> .....	5
2.1 Privilégier les baux contractés au nom d'associations et non au nom d'individus .....	5
2.2 Maintien des loyers des espaces de création à des prix modérés.....	5
<b>3. Revendications générales</b> .....	6
3.1 Reconnaissance de la mixité des activités, de la nécessité de rassembler des espaces de création et des espaces de diffusion et de représentation .....	6
3.2 Etablissement de contrats permettant de maintenir des prix accessibles à tout public.....	7
3.3 Mise en place de moyens de promotion plus adaptés (affichage).....	7
3.4 Déclassement des zones industrielles pour permettre la réaffectation de friches à des fins culturelles .....	7
3.5 Conclusion d'accords à court et moyen terme .....	8
3.6 Réflexion approfondie sur l'aménagement futur des quartiers : implantation d'activités culturelles nouvelles et maintien d'activités existantes.....	8
3.7 Reconnaissance de la légitimité de l'UECA et de ses associations membres .....	9
3.8 Mise en place d'une véritable plateforme de concertation de type « conseil de la culture » .....	9
3.9 Soutien plus marqué des partis politiques, notamment ceux qui inscrivent la diversité culturelle dans leur programme.....	9
Contact UECA .....	9
<i>Annexe 1 : Salles de représentation et de diffusion</i> .....	10
<i>Annexe 2 : Lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes</i> .....	11
<i>Annexe 3 : Locaux de répétitions</i> .....	12
<i>Annexe 4 : Mixité des activités et configurations d'espaces</i> .....	13

## **Introduction :**

Dans les années septante, des mouvements citoyens se sont développés pour lutter contre la spéculation immobilière et ont commencé à occuper des bâtiments laissés vides au centre ville. Ils y développèrent des lieux de vie communautaire où s'épanouirent progressivement activités sociales et culturelles. Ainsi, à travers l'affirmation du mouvement squat (occupation de bâtiments d'habitation) tout un réseau de lieux de culture dite « off » a vu le jour à Genève (Argan, Garage, Ilot 13, Rhino, les Délices, Le Goulet, La Tour, l'Arquebuse, Terreau du Temple, Escobar, Chez Brigitte, l'Arcade...). Dans la continuité de ce mouvement, des friches industrielles ont elles aussi été investies par des artistes à la recherche d'espaces d'expression (l'Usine, Sécheron, Usine Bell, La SIP, Artamis, Mottatom, Kugler...).

Malgré la dimension par nature éphémère de ces lieux, leur nombre, et la prospection constante de nouveaux espaces vides à occuper, ont permis, durant un quart de siècle, une rotation garantissant un tissu socioculturel dense et diversifié ; lieux de vie et d'accueil, buvettes et cafés associatifs, salles de concert et de fête, salles de spectacle, lieux d'expositions, de projection, ateliers de création, espaces de répétition, locaux de musique, lieux de rencontre, cantines, médiathèques...

Depuis la fin des années nonante et le début de la politique de « tolérance zéro » envers les occupations, les nombreux squats fermés n'ont pu être remplacés par de nouveaux. Ainsi, le long cycle naturel de renouvellement d'espaces de vie communautaire et de lieux d'activités culturelles indépendantes en ville a été rompu.

C'est la culture genevoise dans son ensemble qui se trouve appauvrie par cette disparition, tant il est reconnu que la culture "off" ou alternative en est une composante essentielle.

Dans les lignes qui suivent nous présenterons un certain nombre de recommandations qui, à nos yeux, permettraient à Genève de faire une nouvelle place aux acteurs de sa culture alternative et ainsi favoriser le rayonnement et le dynamisme de l'ensemble de sa scène culturelle.

### **1. Création de nouvelles structures:**

#### ***1.1 Création de petits espaces de représentation et de diffusion de 50 à 150 m2 pouvant accueillir 50 à 200 personnes.***

Ces espaces permettraient de développer des structures associatives destinées à des activités musicales (concerts, soirées djs), des lieux d'expositions, d'arts plastiques, de performances, d'arts vivants et de projections indépendantes. Ils conviendraient tant à des artistes qui débutent ("scène tremplin") qu'à des artistes reconnus qui présentent des productions pointues ou expérimentent de nouvelles formes d'expression.

Ce type de petites structures autonomes, réactives et novatrices a été rayé de la carte des villes un peu partout en Europe ces dernières années. Ce fait est à regretter puisque c'est à travers elles que se découvre la relève et que s'expérimentent les nouvelles tendances.

Aujourd'hui, nous constatons que la demande pour ce type d'espace de représentations/diffusions alternatifs est grande, aussi bien de la part des artistes de la scène locale qu'internationale, et qu'ils sont essentiels à Genève si l'on veut favoriser le rayonnement de la scène culturelle dans son ensemble.

### ***1.2 Création de salles de concerts/soirées de 150 à 300 m2 pouvant accueillir 200 à 500 personnes.***

Nous constatons à Genève un manque criant d'espaces de taille moyenne dévolus à la musique. Si la ville regorge de boîtes de nuits commerciales, très peu d'espaces proposent une programmation variée à des prix abordables. Les derniers lieux publics alternatifs tels que le Zoo (Usine), le Kab-PTR (Usine) et l'Ecurie (Ilôt 13) sont saturés par un public trop nombreux et des sollicitations de musiciens et de dj's auxquelles ils ne peuvent répondre.

Pour rappel, il y a encore une année, les salles du Piment Rouge, de Letage, du K-Bar et du Shark, sur le site d'Artamis, garantissaient la possibilité à de nombreux sous-genres d'être représentés chaque week-end et au public d'être mieux réparti. Leur disparition sans compensation a engendré la situation de saturation actuelle et un appauvrissement de la diversité culturelle. Ces fermetures ont entraîné une diminution de la fréquence de représentation de certains genres musicaux qui risquent de disparaître à moyen terme de la scène genevoise.

Par ailleurs, le manque de salles de concerts entraîne le report de la demande sur des structures normalement destinées à l'accueil d'autres disciplines : Théâtre de l'Usine, Cinéma Spoutnik, Parfumerie. Malgré des efforts certains, ces dernières ne peuvent, bien entendu, pas répondre à l'ensemble des sollicitations sans mettre en péril leur propre programmation.

Pour ne pas pousser les nombreux talents musicaux dont regorge Genève à renoncer à leur activité ou à quitter la ville faute de pouvoir s'y produire, et pour que notre cité reste un lieu de passage des musiciens en tournée, il est urgent de trouver des espaces de remplacements aux espaces publics du site d'Artamis.

*Voir annexe 1 :*

- Demandes reçues par l'Ecurie (Ilôt 13).*
- Répercussions du manque de salles sur des structures présentant une autre discipline que la musique.*
- Répercussions du manque de salles sur Electron Festival.*

### **1.3 Création de lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes (sleep-in).**

Genève n'a jamais disposé d'un nombre suffisant d'espaces d'hébergement pour les artistes invités (interventions d'un jour à une semaine). Pendant une longue période, les squats de la ville ont pallié, dans une certaine mesure, à ce manque et permis d'accueillir pour quelques nuitées des artistes invités. Aujourd'hui, alors que la majorité des squats a disparu, les structures d'accueil à Genève (studios des halles de l'île et de la Villa Bernasconi, sleep-in de l'Usine) sont insuffisantes pour absorber la demande des acteurs culturels (musique, danse, théâtre...).

Par conséquent, un grand nombre de structures ou de festivals a vu ses frais augmenter en raison de l'obligation de recourir à des nuitées en chambre d'hôtel. Nous recommandons donc la création par les pouvoirs publics de sleep-in et de chambres pouvant accueillir les artistes et intervenants de passage à Genève que ce soit pour des concerts, des représentations de danse et de théâtre ou des workshops.

*Voir annexe 2 :*

*- Besoins des associations : Cave 12, Zoo, Théâtre de l'Usine, Mapping Festival, Electron Festival.*

### **1.4 Création de lieux de résidences pour les artistes.**

Genève n'offre pas ou trop peu de facilité pour des résidences artistiques d'une durée d'un mois à une année. Pour rappel, l'hébergement peut poser des limites à la création artistique, c'est le cas par exemple pour des projets qui sont le fruit de collaborations entre artistes locaux et artistes étrangers (créations danse, théâtre, cinéma, musique, multimédia).

Nous proposons donc de penser à créer des studios, voir des studios-ateliers qui seraient mis à disposition d'artistes en résidence à Genève. Ceci aussi bien pour les créations de danse ou de théâtre qui intègrent des artistes étrangers que pour des résidences artistiques dans des domaines aussi divers que les arts plastiques, la vidéo ou l'écriture.

Par ailleurs, le canton ne met pas à disposition de ses écoles des solutions de logements pour les nombreux étudiants confédérés ou étrangers attirés par les formations dispensées dans notre canton (niveau bachelor ou master). Nous proposons donc de créer un parc immobilier, sur le modèle de la Cigue, pour loger les étudiants en arts qui risquent, si rien n'est entrepris, de ne plus venir étudier à Genève en raison de conditions de logement trop défavorables.

### **1.5 Création d'ateliers d'artistes.**

Malgré les efforts, que nous saluons, entrepris par les pouvoirs publics pour reloger les artistes de l'ancien site d'Artamis (ouverture de Vélodrome et de Picto), il reste à Genève un manque criant d'ateliers bon marché.

Depuis le début de l'année, nous avons répertorié une cinquantaine de demandes d'ateliers adressées aux deux lieux nouvellement créés. Ainsi, nous encourageons la poursuite du travail

effectué pour le relogement des artistes d'Artamis et l'ouverture d'autres lieux de créations à des prix abordables.

Par ailleurs, nous encourageons toute forme de réflexion sur la possibilité de favoriser, dans les projets immobiliers à venir, un nouveau type de logement : le studio-atelier (notamment dans le cadre du projet Carré Vert). Il existe quelques-uns de ces objets dans le parc immobilier de la GIM et nous pensons qu'il est un très bon outil pour répondre au manque d'espace de création et de logement bon marché.

### ***1.6 Création de locaux de répétitions.***

Nous relevons une forte demande d'espaces de répétitions dans le domaine de la musique et des arts de la scène. On peut distinguer d'une part, les besoins des musiciens résidants dans le canton recherchant des locaux de répétitions (de nombreux petits espaces de 15 à 50 m<sup>2</sup>) et d'autre part, les besoins rattachés à des projets ponctuels tels des créations de danse, de musique et de théâtre (2 à 3 grands espaces de répétition, de 100 à 200 m<sup>2</sup> avec hauts plafonds (min. 3m) pour permettre la mise en place de plateau de 10\*10 ou 12\*10 + loges + douches).

*Voir annexe 3 :*

*- Demandes reçues par Mottattom, le Théâtre de l'Usine, et Electron Festival.*

## **2. Renforcement des structures existantes :**

Afin de préserver la richesse culturelle genevoise, il est primordial que les lieux qui restent et ceux qui ont été nouvellement créés soient soutenus.

Après les disparitions ces dernières années d'Artamis, du Rhino, de la Tour ou de l'Arquebuse, sont encore menacés ou dans une situation incertaine en 2009 : les ateliers GUS, Mottattom, l'Usine, la Parfumerie et l'usine Kugler.

Il conviendrait de considérer les diverses associations gérant ces lieux existants comme des partenaires à part entière afin d'inscrire durablement leurs activités dans la cité.

### ***2.1 Privilégier les baux contractés au nom d'associations et non au nom d'individus.***

Des baux sont souvent conclus entre un propriétaire et des personnes solvables, sans considération des statuts de l'association à laquelle elles appartiennent et des personnes supposées la représenter sur un plan juridique. Les baux individuels fragilisent l'existence des lieux, dans la mesure où ils ne favorisent pas le développement de la vie associative et la responsabilisation collective. L'UECA s'engage à participer à l'élaboration d'un nouveau système de baux associatifs et à se porter garante de ces derniers.

### ***2.2 Maintien des loyers des espaces de création à des prix modérés.***

Il est essentiel que les loyers des nouveaux espaces de création soient maintenus à des niveaux bas, en dessous des prix du marché, afin de soutenir la poursuite des activités, souvent non-lucratives de leurs usagers. Pour un-e jeune artiste, il est difficile de supporter le

coût d'un atelier en plus des frais usuels (loyer, alimentation, etc) auxquels il/elle doit faire face. Pour beaucoup, la difficulté de trouver un lieu de travail à un prix abordable, débouche sur un changement d'orientation professionnelle ou un déplacement dans une autre ville. Cela signifie une perte de forces créatives pour Genève et crée un environnement pouvant décourager les nouvelles générations de choisir une voie artistique.

Dans le cas du Vélodrome ou de Picto, l'accord trouvé au sujet des loyers permet aux usagers de dégager de quoi assainir leur espace et le mettre en conformité avec leurs activités ainsi qu'avec la loi. Malheureusement, considérant l'étendue des travaux d'aménagement et l'importance du coût de la mise aux normes (à la charge de chaque atelier), ces ateliers restent relativement chers.

### **3. Revendications générales :**

#### ***3.1 Reconnaissance de la mixité des activités, de la nécessité de rassembler des espaces de création et des espaces de diffusion et de représentation.***

On relève au sein de la politique culturelle genevoise une tendance à vouloir concentrer ou sectoriser des activités par disciplines en privilégiant l'implantation d'équipements culturels « massifs » plutôt que de multiples petites structures mixtes et participatives.

Notre intérêt pour la mixité des activités est primordial, à titre d'exemple, le mode de fonctionnement de l'Usine figure désormais comme un modèle reconnu. Dans son système d'organisation, chaque collectif ou association dispose au sein du bâtiment d'un espace à l'intérieur duquel il met en œuvre une discipline en particulier. Ces entités sont rassemblées au sein d'une association faîtière.

Il est important de relever que d'une manière générale, lorsque dans un même lieu cohabitent des artistes, des groupes de musique, des collectifs ou associations, les espaces publics sont les points centraux où se créent des collaborations et des synergies entre la structure et son environnement, à même de donner un nouveau souffle aux activités de création.

L'intégration d'espaces ouverts au public (buvette, espace d'exposition et, si le lieu s'y prête, salle de spectacle, concerts, soirées = activités de diffusion et de représentation) peut offrir une source alternative de revenus. Par exemple, un espace buvette ouvert au public au Vélodrome aiderait à financer une petite partie des travaux de réaffectation des lieux.

Par ailleurs, les diverses associations gérant les lieux autogérés souhaitent conserver leur autonomie par rapport à l'exploitation de leurs espaces.

*Voir annexe 4 :*

- Pluridisciplinarité au sein d'un même espace.*
- Décloisonnement des publics.*
- Configuration possible pour de petites structures à 2 espaces séparés.*
- Configurations possibles pour amortir le coût des loyers des espaces de création.*
- Configurations possibles pour l'accueil d'artistes.*

### ***3.2 Etablissement de contrats permettant de maintenir des prix accessibles à tout public.***

À l'évidence, la convention de prêt à usage d'un bâtiment est la formule adéquate permettant à un lieu ouvert au public de conserver une politique de prix non discriminante, tout en garantissant sa stabilité financière. Toutefois, des baux négociés à des prix inférieurs à la loi du marché sont aussi envisageables afin de garantir les mêmes objectifs.

La nature des contrats liant les propriétaires et les acteurs culturels pourrait être examinée au cas par cas en tenant compte de la dimension et de la situation des espaces, de l'ampleur des aménagements nécessaires à la reconversion des espaces, de la durée du contrat, du type d'activités, etc.

### ***3.3 Mise en place de moyens de promotion plus adaptés (affichage).***

Nous relevons un manque d'emplacements, et des abus des organismes à buts lucratifs sur les emplacements réservés à la promotion associative. Le rapport du Collectif pour la promotion associative de mars 2009 concernant les nouveaux panneaux d'affichage libre mis en place par la Ville met en évidence la prolifération d'affiches commerciales, le manque de respect des délais et des formats prescrits, ainsi qu'une persistance dans l'utilisation de la colle.

Depuis cette année, il en résulte donc pour les associations, une augmentation des frais de promotion (plusieurs tournées d'affichage nécessaires pour un même emplacement et un changement de format plus coûteux) et un manque de visibilité de leurs activités.

Nous revendiquons donc l'égalité de promotion entre organismes lucratifs et organismes à buts non lucratifs, l'égalité des chances entre petits et grands organismes culturels et la préservation d'un outil d'expression démocratique essentiel et accessible à tous.

### ***3.4 Déclassement des zones industrielles pour permettre la réaffectation de friches à des fins culturelles.***

D'une manière générale, les anciens espaces industriels comportent des caractéristiques idéales pour le développement d'activités culturelles : plafonds hauts, grand volume facilement modulable, possibilité d'avoir des configurations de salle adaptées aux diverses activités présentées. Le "recyclage" d'anciens bâtiments de type industriels participe entre autres à la revitalisation du paysage urbain et à la réhabilitation du patrimoine industriel.

Le défi concernant la réhabilitation de ce type de bâtiments est d'arriver à réconcilier quatre points de vue :

- la volonté de l'Etat de ne pas perdre d'argent sur son parc immobilier même s'il s'agit de friches abandonnées ;
- la nécessité de préserver le tissu social par l'occupation d'espaces favorisant les échanges et la mixité sociale (maisons de quartier, espaces publics en plein air, centres d'activités culturelles) ;
- la volonté des acteurs culturels de fonctionner de manière autogérée et de construire une

expérience socioculturelle autour d'un lieu commun ;

- et enfin, l'attente du public pour des lieux proposant une alternative à l'offre culturelle institutionnelle et/ou privée.

### ***3.5 Conclusion d'accords à court et moyen terme.***

Dans l'optique d'assurer la continuité des activités culturelles tout en tenant compte du contexte historique, économique ou social, nous proposons une définition de la temporalité selon trois niveaux :

- *Court terme* : des solutions pour pallier à l'urgence, d'une durée de six mois à trois ans. Exemple : occupation de lieux vides destinés à la destruction ou à la rénovation jusqu'au début des travaux (cas de la maison au numéro 5 de la rue des Falaises).

- *Moyen terme* : des solutions pouvant être débloqués pour une durée de 3 à 10 ans dans des zones urbaines en mutation.

- *Long terme* : les acteurs culturels participent activement aux plans d'aménagement des nouveaux quartiers de Genève, en vue d'une implantation durable dans 10 à 15 ans.

Par des solutions à court et moyen terme, il s'agit de reconnaître que la culture autogérée peut s'épanouir dans les brèches spatiotemporelles ouvertes par les grands chantiers de la ville ; ce qui impliquerait un assouplissement des règles tant sur l'affectation des espaces commerciaux et industriels que sur les baux contractés avec l'Etat ou des privés.

### ***3.6 Réflexion approfondie sur l'aménagement futur des quartiers : implantation d'activités culturelles nouvelles et maintien d'activités existantes.***

Il s'agit de reconnaître que les aménagements urbains intégrant les questions culturelles garantissent la stabilité des espaces voués à la culture, quels que soient les formes d'expressions artistiques et le mode d'organisation de ces espaces.

Davantage de concertation des acteurs culturels permettrait également d'anticiper ou d'éviter les problèmes de voisinage, et notamment les nuisances liées au bruit que génèrent les activités culturelles et les déplacements de leurs publics. Le fait d'intégrer les acteurs culturels dans les processus d'aménagement urbain permettrait d'éviter les situations bloquées comme c'est le cas actuellement entre Mottattom et la Ville de Genève, ou les climats très tendus, comme celui qui oppose actuellement l'Usine à une partie de son voisinage. Ces démarches de concertation s'inscrivent dans une vision globale de politique publique consistant à intégrer les parties civiles dans les processus décisionnels.

Afin de garantir la stabilité des associations, il est important de conclure des contrats d'une durée de 3 à 5 ans minimum.

### ***3.7 Reconnaissance de la légitimité de l'UECA et de ses associations membres.***

Nous demandons la reconnaissance des espaces culturels autogérés pour leur rôle de tremplin dans les métiers de la culture.

La culture autogérée possède une histoire, leurs acteurs ont développé des savoirs-faires dans de multiples domaines. On pourrait alors envisager de développer des relations basées sur la confiance, afin d'instaurer une continuité après le cycle qui s'achève actuellement (fermeture des squats, tolérance zéro par rapport à de nouvelles occupations d'espaces inutilisés). La fédération UECA se propose d'être garante du respect des contrats de confiance nouvellement instaurés.

Enfin, il s'agit de reconnaître que la culture autogérée constitue un élément garant du rayonnement de Genève et qu'elle est très fortement inscrite dans l'histoire de cette ville.

### ***3.8 Mise en place d'une véritable plateforme de concertation de type « conseil de la culture ».***

Un espace de concertation réunissant la Ville, les communes, l'Etat, les acteurs culturels alternatifs et institutionnels, afin que les questions culturelles soient pensées de manière globale sur le territoire genevois et que la diversité des acteurs culturels et des formes d'expressions artistiques soient garanties à long terme.

Cette concertation pourrait être pensée à l'échelle de la région francovaldogenevoise, les questions culturelles pourraient alors s'accorder avec les questions de mobilité, car une proportion du public des structures associatives genevoises se compose de résidents français et vaudois.

### ***3.9 Soutien plus marqué des partis politiques, notamment ceux qui inscrivent la diversité culturelle dans leur programme.***

Contact :

**UECA**  
c/o l'Usine  
4, Place des Volontaires  
1204 Genève

Coordination :  
Albane Schlechten : 078 813 34 66  
Yan Roschi : 077 428 24 00  
[info@ueca.ch](mailto:info@ueca.ch)

Annexe 1 : Salles de représentation et de diffusion.

- *Demandes reçues par l'Ecurie (Ilôt 13).*

À titre d'exemple, la buvette de l'Ecurie reçoit environ une quinzaine de demandes par semaine pour l'organisation de concerts, projections ou soirées.

- *Répercussions du manque de salles sur des structures présentant une autre discipline que la musique.*

Des structures reçoivent des demandes de personnes désirant organiser des soirées ou des concerts alors que l'espace est destiné habituellement à une autre discipline (exemple : le Théâtre de l'Usine relève au minimum une demande par semaine qui ne concerne pas les arts de la scène).

- *Répercussions du manque de salles sur Electron Festival.*

Pour un festival comme Electron, le manque de petites salles est un frein au développement de projets particuliers et plus pointus au sein de la programmation (en particulier la scène électroacoustique-expérimentale et le pôle installation), et pose également des limites au niveau de la palette de styles de musique représentés (les styles proposés dans les différentes salles d'Artamis n'ont pu être proposés en 2009 ou que partiellement).

*Annexe 2 : Lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes.*

*- Besoins des associations : Cave 12, Zoo, Théâtre de l'Usine, Mapping Festival, Electron Festival.*

Cave 12 : une moyenne de 5 personnes par semaine, un maximum de 10 personnes certaines semaines. En plus des chambres, un espace avec douche/wc, un salon pour les petits déjeuners, et un accès Internet (pour les affaires administratives des artistes : confirmation vols, booking, etc.).

Zoo : une moyenne de 3 personnes par week-end, un maximum de 7 personnes certains week-ends.

Théâtre de l'Usine : une vingtaine de personnes par saison, sur des périodes allant de 2-3 jours à 2 semaines.

Mapping Festival : environ 150 personnes sur une période de 15 jours. Pour l'hébergement, les organisateurs s'appuient principalement sur un réseau d'amis ; les conditions d'hébergement chez l'habitant ne sont pas toujours idéales : logements parfois éloignés des points du festival, pas de connexion Internet sur place, pas d'espace pour pouvoir travailler tranquillement, etc. Actuellement, l'hébergement pose une limite à certains objectifs qui constituent en quelque sorte le "coeur" du festival : le développement de collaborations entre les artistes invités et la scène artistique locale afin de faire émerger des projets spécifiques, la conduite de workshops permettant un apprentissage approfondi des techniques et technologies, et le travail des artistes "in situ" en amont du festival.

Electron Festival : le festival rencontre certaines difficultés à loger une partie de son staff : outre les 150 artistes à loger par jour, des bénévoles et des techniciens doivent être hébergés durant 4 à 8 jours, soit une trentaine de personnes par jour. Ces derniers ne pouvant être tous logés aux sleep-in de l'Usine se retrouvent donc chez l'habitant. On peut aussi relever des difficultés également au niveau des espaces de répétition pour mettre en place, en amont du festival, des projets spécifiques comme le projet "Epreuve" mené lors de l'édition 2007 (collaboration entre des artistes locaux et des artistes internationaux afin de produire des morceaux originaux et dévoilés exclusivement lors du festival). Ce projet initié en 2007 a été abandonné en 2008 par manque d'espaces disponibles.

Cette problématique de l'hébergement est valable aussi pour les institutions : Black Movie, la Bâtie, Archipel et les artistes invités par la HEAD.

*Annexe 3 : Locaux de répétitions.*

*- Demandes reçues par Mottattom, le Théâtre de l'Usine, et Electron Festival.*

MottAttoM : l'association accueille environ trente projets par année, autres que ceux menés par ses membres. Environ 100 manifestations par année se préparent dans ses locaux. Cela correspond à environ la moitié des demandes qui lui sont adressées.

Théâtre de l'Usine : le théâtre refuse 2 à 3 demandes par mois de comédiens, danseurs ou musiciens.

Electron Festival : le manque de locaux de répétitions est un frein au développement de projets spécifiques tel que le projet "Eprouvette" mentionné au paragraphe 2.3.

Par ailleurs, les salles de répétitions de la Parfumerie, des Studios du Grütli et du Galpon font aussi face à une forte demande.

Annexe 4 : Mixité des activités et configurations d'espaces.

*- Pluridisciplinarité au sein d'un même espace.*

Il s'agit d'encourager la pluridisciplinarité dans l'élaboration de nouvelles structures : par exemple, en concevant un espace où le projet d'un collectif ou d'une association serait de mélanger plusieurs disciplines au sein d'un même espace ; ce qui impliquerait entre autres des aménagements pour que l'espace soit modulable et/ou la création d'un comité de programmation diversifié.

*- Décloisonnement des publics.*

Pluridisciplinarité et travail sur des thèmes : dans un même lieu comprenant de multiples espaces, plusieurs collectifs d'artistes ayant chacun leur propre espace et leur propre discipline, présentent sur une période donnée des productions rattachées à un thème commun. Le public, attiré au premier abord par le thème général, navigue ensuite d'une production à l'autre et découvre ainsi des propositions artistiques auxquelles il ne se serait peut-être intéressées avant.

*- Configuration possible pour de petites structures à deux espaces séparés.*

Une configuration de lieu à deux espaces : l'aménagement d'un espace de rencontres bar-café et d'un espace de représentation permet d'entretenir les aspects sociaux du lieu tout en faisant découvrir au public des prestations plus expérimentales, et de conserver aussi une certaine autonomie sur un plan financier en s'appuyant sur les recettes du bar. Exemples : l'Ecurie (Îlot 13), le Cabinet.

*- Configurations possibles pour amortir le coût des loyers des espaces de création.*

Pour augmenter l'autonomie financière des espaces voués à la création, nous proposons de joindre des activités culturelles lucratives. Ainsi, des espaces ouverts au public (buvette, espace d'exposition et, si le lieu s'y prête, salle de spectacle, concerts, soirées = activités de diffusion et de représentation) permettraient d'amortir le coût des loyers des ateliers tout en apportant une visibilité au travail accompli à l'intérieur des murs. Il faut cependant poser une condition à ce modèle : les espaces de création (ateliers individuels et/ou collectifs) et les espaces de diffusion et représentation (espaces communs) sont gérés par la même association.

Par exemples :

- des ateliers + un espace d'exposition avec bar (à condition que cet espace bénéficie d'un prêt à usage).

- des ateliers + un espace concerts/soirées djs (les prises de risques au niveau de la programmation de cet espace sont réduites, puisqu'il y a dans ce cas de figure une exigence de couvrir les frais de fonctionnement tout en dégagant un bénéfice à répartir sur les loyers des ateliers).

*- Configurations possibles pour l'accueil d'artistes.*

Pour les artistes qui doivent jongler avec les horaires (hôtels et vols), l'hébergement est un point crucial. Quand tout est sur place ou à proximité, le gain de temps est indéniable et la situation est plus confortable à la fois pour les artistes et pour les organisateurs. On peut rappeler ici que la qualité de l'accueil est primordiale, elle conditionne en partie la prestation des artistes quel que soit le domaine artistique.

Plusieurs exemples de configurations d'espaces d'accueil sont possibles :

- un lieu pluridisciplinaire (pas uniquement réservé aux musiciens), avec en plus des chambres, des espaces communs de rencontres et d'échanges.

- étant donné que le besoin d'espaces bon marché est partagé avec les étudiants, on pourrait envisager la création d'une sorte de "campus" incluant des logements pour étudiants et des espaces d'accueil et de résidence pour artistes.
- on pourrait regrouper dans un même lieu : espace d'hébergement, résidence, espace de création et espace d'exposition ou de représentation, selon le type d'activités développées.